

LES CONSULTATIONS JURIDIQUES DU CPAS

Depuis de nombreuses années, le CPAS de Charleroi organise des consultations juridiques gratuites qui sont destinées à l'ensemble des citoyens carolorégiens (et pas uniquement à ses bénéficiaires).

Ces consultations sont au nombre de 4 par mois soit une quarantaine sur l'année et le CPAS a établi à cet effet une convention avec des avocats du barreau de Charleroi. Les lieux de consultation ont été choisis afin d'offrir une facilité d'accès aux citoyens des 5 districts de Charleroi. Il s'agit de l'Espace citoyen Porte Ouest (Marchienne-au-Pont), du Passage 45 (centre de Charleroi) et des antennes sociales de Jumet, Marcinelle et Gilly (voir calendrier des consultations 2022 en annexe).

Les consultations ont lieu de 16h à 18h et il est demandé aux personnes de se présenter avec leur carte d'identité ainsi qu'une composition de ménage et une attestation de revenus datant de moins de deux mois. Bien entendu, dans le contexte actuel, nous demandons de respecter les mesures sanitaires.

Les sujets abordés lors de ces consultations sont divers et variés : droit de la famille, des étrangers, surendettement, la responsabilité civile, le droit de roulage, les aspects juridiques du statut d'étudiant, le droit pénal...

En théorie, tous les domaines juridiques peuvent être abordés.

En 2019 (dernière année où toutes les séances ont pu se tenir alors que 2020 et 2021 ont été impactées par les mesures Covid), c'est plus de 130 carolos qui ont pu ainsi rencontrer un avocat et être conseillés gratuitement.

Le rôle des avocats avec qui nous avons conventionné est d'indiquer des pistes de solution ou d'initier un suivi vers les maisons de justice ou les avocats pro deo par exemple. Dans certains cas, leur rôle peut être également de déconseiller l'action en justice pour orienter vers d'autres possibilités comme la médiation.

Philippe Van Cauwenberghe, Président du CPAS de Charleroi : « Je souhaite redonner de la visibilité à cette belle collaboration avec le Barreau de Charleroi qui permet de proposer un service de qualité à tous notamment celles et ceux qui n'osent pas ou qui ne savent pas comment entrer en contact avec un avocat ».